



**AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP**

ETUDES ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE DU PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE BASSIN DU NIGER (PIDACC/BN)

Résumé du cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)

No. du projet: P-Z1-C00-020

Pays : Multinational

Division : RDGW2-RDGCE2

Département : AHAI

Catégorie : 1

1- Contexte et description du programme PIDACC/BN

L'érosion hydrique et l'ensablement constituent une menace grave, d'une part pour les écoulements du fleuve Niger et de ses affluents vers l'aval et le maintien des équilibres biologiques et des écosystèmes naturels, et, d'autre part, pour les habitats et l'ensemble des activités socio-économiques. Ces phénomènes amplifiés d'année en année par les sécheresses récurrentes fragilisent les conditions de vie des populations et la biodiversité dans le bassin du Niger. Du fait des contraintes environnementales ci-dessus citées, les conditions de vie des populations du bassin du Niger sont des plus précaires. Elles imposent des actions d'adaptation visant à augmenter la résilience des populations afin de lutter contre la pauvreté, de préserver et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles du bassin.

2- Objectifs de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS)

L'EESS permet en général une prise en compte plus précoce des impacts, avant la définition finale du programme et permet un meilleur contrôle des interactions ou des effets cumulés. L'objectif global des études environnementales et sociales est d'évaluer le caractère durable et optimal des options, priorités et objectifs d'investissement du PIDACC/BN, en mettant un accent particulier sur les enjeux environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et législatifs associés à sa mise en œuvre. L'EESS devra également identifier les risques et impacts liés aux changements climatiques et à la pression anthropique (activités agricoles et non agricoles) sur le PIDACC/BN et proposer des mesures d'adaptation appropriées.

3- Cadre de gestion environnementale et sociale du PIDACC

Le CGES du PIDACC vise à (i) améliorer les résultats environnementaux et sociaux positifs et durables associés à la préparation et à la mise en œuvre du projet; l'intégration des aspects environnementaux et sociaux associés aux nombreux projets dans le processus de prise de décision; (ii) minimiser la dégradation de l'environnement résultant des projets individuels proposés ou de leurs effets cumulatifs et (iii) minimiser les impacts sur les écosystèmes.

Les objectifs du CGES du PIDACC sont donc les suivants: (i) établir des procédures et des méthodologies claires pour la planification environnementale et sociale, l'examen et l'approbation des projets à préparer dans le cadre du projet, (ii) spécifier les rôles et

responsabilités, et (iii) déterminer la formation, le renforcement des capacités nécessaires pour mettre en œuvre avec succès les dispositions du CGES et (iv) établir le financement du projet nécessaire pour la mise en œuvre du CGES.

4. Cadre politique et juridique de gestion environnementale et sociale

L'EES a procédé à un inventaire des aspects réglementaires et législatifs des neuf (9) pays membres de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) qui encadrent le programme et faisant l'objet de cette étude. A cet effet, il a été effectué une revue succincte de la politique environnementale des 9 pays, mais aussi et surtout des textes législatifs, réglementaires et normatifs pertinents dans le contexte du programme. Ce cadrage traduit et prend en compte les textes internationaux qui sont ratifiés par lesdits pays et qui peuvent être pertinents pour la gestion des impacts et risques susceptibles d'être générés lors de la mise en œuvre du présent programme.

5- Capacités institutionnelles de gestion environnementale et sociale

La gestion environnementale et sociale du Programme PIDACC/BN implique les acteurs suivants : le Service Technique de l'ABN qui assure la coordination du projet ; les services techniques des Ministères en charge de l'Environnement; de l'Agriculture, de l'Aménagement et de la Sécurité alimentaire, de l'Industrie ; de l'Hydraulique, de l'Intérieur ; du Commerce ; de l'Energie des Infrastructures ; des Transports ; des Travaux publics ;des Forêts et de la faune ; des Affaires foncières ; des Affaires sociales ; de la Santé publique ; de l'Economie et des finances ; de l'Administration territoriale ; du Travail et de la sécurité sociale ; de la Recherche scientifique ; de la Défense. Ces acteurs dont la liste n'est pas exhaustive disposent de compétences et capacités relatives sur les questions environnementales et sociales qu'il s'agira de renforcer en vue d'assurer une mise en œuvre effective et durable de l'EES.

6- Enjeux environnementaux et sociaux de la zone du projet

- **ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Enjeu 1 : Développement des connaissances sur la ressource en eau et sa gestion ;

Enjeu 2 : Lutte contre la pollution des eaux, assainissement et gestion des déchets ;

Enjeu 3 : Préservation des zones humides et protection de la biodiversité ;

Enjeu 4 : Aménagement des bassins versants.

- **LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA ZONE DU PROGRAMME**

Enjeu 1 : Amélioration des conditions socio-économiques des populations du bassin ;

Enjeu 2 : Définition de la ou les combinaison(s) de grands aménagements et les consignes de gestion

Enjeu 3 : Identification et mise en œuvre des mesures d'accompagnement au développement des infrastructures ;

Enjeu 4 : Identification et mise en œuvre des mesures compensatoires ;

Enjeu 5 : Développement des mécanismes de coopération intégrée ;

Enjeu 6 : Création d'un cadre de concertation et de participation des acteurs ;

Enjeu 7 : Formation des acteurs et renforcement des capacités ;

Enjeu 8 : Renforcement du cadre juridique et institutionnel existant, propice au dialogue et à la concertation pour l'action coopérative entre les Etats membres de l'ABN.

7- Consultations publiques

Les différentes rencontres tenues dans le cadre des consultations publiques ont permis de constater que le programme jouit d'une très forte acceptabilité sociale. En effet, la remarque qui s'impose est que les différentes catégories d'acteurs sont unanimes à reconnaître le programme comme un vecteur de développement socio-économique durable. En effet, il est perçu comme un programme salubre, une réponse à une demande sociale réelle. Cela, en raison du fait qu'il vient contribuer à la politique de gestion et de valorisation durable des ressources en eau du bassin. Néanmoins, des craintes ont été soulevées par les acteurs rencontrés et des recommandations formulées qui seront prises en compte dans la mise en œuvre du programme PIDACC/BN.

8- IMPACTS POSITIFS POTENTIELS

a) Santé et sécurité publiques

A l'échelle locale, le chantier générera de la poussière, de la fumée, du bruit qui pourraient engendrer des maladies respiratoires et divers désordres (toux, troubles respiratoires, etc.) en particulier chez les ouvriers du chantier et les riverains. Ces émissions sont souvent responsables de maladies respiratoires et oculaires. La présence des ouvriers sur les lieux de travail peut également contribuer à la prolifération de maladies sexuellement transmissibles.

Il existe également des risques d'accidents de la route dus aux excès de vitesse notamment dans les carrefours des agglomérations, d'accidents de travail, d'incendies là où il y a des produits inflammables. Les sites de chantier étant souvent en dehors des zones résidentielles, les impacts sur la santé et la sécurité seront moindres, mais méritent d'être pris en considération et l'application de mesures de sécurité permettra de les minimiser.

b) Emploi et économie locale

Le chantier à effectuer représente une opportunité d'emplois pour les populations locales. Ce type d'emploi est temporaire mais pourrait avoir un impact économique certain sur le niveau de vie des ménages, sur l'économie locale et pourrait éviter les conflits sociaux.

Le chantier et la présence du personnel pourraient favoriser le développement de petits commerces, la location de maisons, les emplois domestiques et les activités de restauration dans la zone.

c) Patrimoine culturel, historique et archéologique

Les fouilles pourraient mettre au jour des vestiges archéologiques et/ou des biens culturels physiques. En cas de découverte, l'entrepreneur informera immédiatement les services du ministère de la Culture, et le chantier sera orienté selon leurs instructions.

Il convient de rappeler que les travaux n'entraîneront pas de perte importante d'actifs en matière de droit de passage ou de circulation des personnes.

9- IMPACTS NÉGATIFS POTENTIELS

9.1 Impacts négatifs des forages et des puits

L'ampleur de la construction des puits et des forages sera relativement faible car leur installation ne nécessite généralement qu'une superficie comprise entre 25 m² (minimum) et 100 m² (maximum) par ouvrage. C'est en matière de pression sur les ressources en eau, autour de ces points d'eau, que l'effet se fera le plus sentir. Le forage, surtout pastoral, dans les zones où le système d'élevage pratiqué est généralement de type extensif itinérant, peut avoir des effets négatifs sur les milieux et générer des conflits sociaux. Le programme a également prévu des couloirs de transhumance, des routes d'accès et des parcours qui pourraient atténuer les impacts négatifs sur les formations forestières et les zones de

culture. Les concentrations d'animaux peuvent également présenter des risques pour la santé animale ou même pour la santé publique. Le programme devrait donc assurer une répartition spatiale adéquate des forages afin d'atténuer les effets de ces ouvrages sur leur environnement.

9.2 Impacts négatifs de la construction d'infrastructures socio-économiques

La réhabilitation ou la construction d'infrastructures socio-économiques n'a généralement pas d'impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Le risque de destruction des écosystèmes est grandement réduit si la sélection du site est appropriée. Les zones d'emprunt seront légèrement affectées compte tenu des quantités limitées nécessaires au chantier. D'un autre côté, la phase d'exploitation peut entraîner une production de déchets. La gestion des infrastructures peut également générer des conflits si leur statut et leurs méthodes de gestion ne sont pas clairement définis. Les tableaux suivants résument les impacts négatifs les plus importants que peuvent générer certaines activités de programme.

Résumé des impacts négatifs de la construction d'étangs, de bassins de rétention ou de petits barrages en terre, et de digues anti-sel :

Phase	Impacts négatifs potentiels	Évaluation globale de l'impact sur l'environnement
Chantier	Environnements physiques et biophysiques <ul style="list-style-type: none"> • Rejet de poussières, de gaz, de déchets, etc. ; • déforestation et risque de destruction de l'habitat sensible ; • compaction du sol par le passage des machines et des véhicules sur le site ; • destruction du sol dans les zones d'emprunt et dans les carrières ; • risque de pollution des sols et de l'eau par les déchets liquides et solides ; • risque de dessèchement des zones humides. 	Mineur à moyen
	Environnement humain <ul style="list-style-type: none"> • Bruit et nuisances (poussière, gaz, déchets, etc.) ; • risque d'accidents ; • perte éventuelle d'actifs ou d'accès ; • conflits possibles relatifs au droit et à l'utilisation du sol (cohabitation entre différents droits, revendications d'appartenance, etc.) ; • risque de perturbation des cultures pendant la construction ; • risques potentiels de destruction et d'altération de sites archéologiques ; • risques de conflits liés à la non-utilisation de la main-d'œuvre locale pendant la construction. 	Mineur à moyen
Exploitation	Environnements physiques et biophysiques <ul style="list-style-type: none"> • Risques de pollution des sols et de l'eau par les résidus d'intrants agricoles ; • risque d'érosion des zones en faveur des travaux ; • risque de changement dans le drainage du sol ; • risque d'envasement et de sédimentation ; • pression accrue sur les ressources (eau et sol) ; • risque d'épuisement des sols par surexploitation et mauvaise utilisation des engrais ; • risque d'érosion et de salinité du sol ; 	Modéré

Phase	Impacts négatifs potentiels	Évaluation globale de l'impact sur l'environnement
	<ul style="list-style-type: none"> • risque de perturbation du cycle hydrologique ; • dégradation de la qualité de l'eau (pollution des eaux souterraines, des cours d'eau, des plans d'eau) ; • concurrence accrue pour l'utilisation des ressources ; • risque d'épuisement prématuré de l'eau ; • problème d'utilisation de l'eau en aval ; • risque de destruction de la faune piscicole. 	
	<p>Environnement humain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques d'empoisonnement et/ou de contamination lors des traitements phytosanitaires et de l'utilisation d'intrants (contamination du bétail, intoxication de la population) ; • risques de conflits entre les utilisateurs ; • développement de maladies hydriques (paludisme, maladies diarrhéiques, etc.) ; • risque de spéculation foncière ; • concurrence accrue pour l'utilisation des ressources ; • risque d'expropriation de terres exploitées par des femmes. 	Modéré

Résumé des impacts négatifs de la construction de puits et de forages

Phase	Impacts négatifs potentiels	Évaluation globale de l'impact sur l'environnement
Chantier	Bruit et nuisances	Mineur
Exploitation	<p>Environnements physiques et biophysiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des eaux souterraines ; • risque d'épuisement des sols par surexploitation et mauvaise utilisation des engrais ; • risque potentiel d'intrusion saline dans les aquifères côtiers. <p>Environnement humain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques pour la santé dus à l'utilisation de pesticides (contamination du bétail, empoisonnement de la population) ; • concurrence accrue pour l'utilisation des ressources ; • fréquences plus élevées d'utilisation des équipements de déshydratation (pompes, unités) ; • réduction de la durée d'amortissement du matériel de pompage (pompes, unités) ; • risque de conflits entre utilisateurs (DWS, éleveurs et agriculteurs). 	Mineur

9.3 Impacts cumulatifs des activités du projet

En plus des impacts environnementaux et sociaux négatifs spécifiques à chaque type d'activité du programme, l'étude a également examiné les impacts cumulatifs qui pourraient résulter de la combinaison de sa mise en œuvre avec d'autres pratiques, projets et programmes existants dans les zones ciblées. En effet, si la plupart des activités à réaliser

peuvent avoir des effets négatifs qui ne sont pas significatifs séparément, la combinaison de plusieurs effets négatifs, même mineurs, peut à long terme conduire à des effets négatifs majeurs par effet synergique. Combinés aux impacts d'autres projets et programmes en cours dans les zones d'intervention, les impacts négatifs du PIDACC peuvent devenir significatifs.

Même si le risque reste très faible, l'amélioration générale des conditions de vie des populations à travers les activités du programme pourrait naturellement conduire à un changement de comportement ; une augmentation, une diversification de la demande et des besoins ; et une pression accrue sur les ressources naturelles. C'est à ce niveau que les programmes d'information et de sensibilisation, et le renforcement des capacités auront un rôle important à jouer.

La mise en place de comités de pilotage et de gestion représentatifs de tous les acteurs du développement rural, des personnes concernées et de la société civile ; le développement et l'application d'outils d'aménagement, de planification et de gestion (plans de développement locaux ou communaux, POAS, etc.) pourraient également réduire l'ampleur des effets négatifs cumulatifs du programme. Le tableau ci-dessous donne quelques impacts cumulatifs qui pourraient être liés à la mise en œuvre du programme en combinaison avec les projets et programmes en cours.

Analyse des impacts cumulatifs

Enjeux	Scénario de 5 à 10 ans
Développement avec un contrôle de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Pression supplémentaire sur les ressources naturelles • conflit pour l'accès aux ressources du programme ; • potentiel d'aggravation des conflits pour l'utilisation des ressources en eau ; • risque d'aggravation des conflits entre agriculteurs et éleveurs ; • risque de développement de maladies hydriques autour des points d'eau ; • risque d'utilisation accrue de pesticides ; • risque de restriction de l'accès des femmes et des jeunes aux terres aménagées.
Zones pastorales	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du cheptel et augmentation de la pression sur les ressources du périmètre ; • pression sur les périmètres et risques de conflits liés aux avancées du front agricole ; • risque d'aggravation des conflits avec d'autres éleveurs, en particulier ceux pratiquant la transhumance ; • risque de développement de maladies autour des points d'eau en raison des fortes concentrations d'animaux.
Sentiers	<p>Braconnage renforcé et exploitation accrue des ressources naturelles ;</p> <p>en outre, les sentiers et les pare-feu permettront également de renforcer les moyens de surveillance et de lutte contre le braconnage et la déforestation illégale par les services de l'État (Eaux et Forêts et Parcs).</p>

Développement économique et social	Amélioration générale des conditions de vie des populations ; réduction de la pauvreté qui pourrait engendrer un changement de comportement, une diversification accrue de la demande et des besoins, et une pression plus importante sur les ressources et les services sociaux de base.
------------------------------------	--

La gestion de ces impacts cumulatifs devra être correctement prise en compte dans le PGES de chaque composante pays. Cela nécessite, en particulier, la réalisation d'une évaluation des impacts cumulatifs pour les zones d'intervention de chaque pays au début du programme ; le programme proposera les mesures à mettre en œuvre à l'échelle de ces zones d'intervention et des sous-projets.

9.4 Impacts sur le changement climatique

Sur la base des données d'une étude coproduite avec le CILSS, l'étude a montré que les changements climatiques, en particulier dans les zones soudano-sahéliennes et guinéo-sahéliennes, ont entraîné des sécheresses, des inondations, des précipitations et des élévations de température. La figure suivante présente la situation du changement climatique au Sahel, et les impacts et effets (sociaux, économiques, politiques et environnementaux) qui y sont associés.

10. MESURES D'ATTÉNUATION DU PROGRAMME PIDACC/NB

10.1 Mesures d'atténuation relatives à l'aménagement d'étangs et à la construction d'un bassin de retenue, de petits barrages et de digues anti-sel

Le tableau suivant présente les mesures d'atténuation relatives à l'aménagement d'étangs et à la construction d'un bassin de rétention, etc.

Mesures d'atténuation relatives à l'aménagement d'étangs, de bassin de rétention, de petits barrages et de barrages anti-sel.

Impacts négatifs potentiels	Mesures d'atténuation
Phase de chantier	
Déforestation et destruction des habitats naturels	Reforestation compensatoire et réhabilitation
Litige relatif au site	Choix concertés du site
Déchets de construction et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des clauses insérées dans les BD et mesures de sécurité • Application des bonnes pratiques

Impacts négatifs potentiels	Mesures d'atténuation
Non-utilisation de la main-d'œuvre locale pendant le chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la main-d'œuvre locale • Respect des clauses insérées dans les BD
Poussières, bruits, pollution dus aux déchets de construction, problèmes d'hygiène et de sécurité liés au chantier Risques d'accidents	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de sécurité, équipement de protection ; • respect des mesures d'hygiène et de sécurité ; • collecte et traitement des déchets.
Phase d'exploitation	
Conflits entre éleveurs et agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue entre éleveurs et agriculteurs ; • délimitation des parcours et des pâturages ; • sensibilisation des parties prenantes ; • protection des points d'eau ; • consultation entre les parties prenantes et le programme GIRE.
Augmentation des maladies hydriques	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de lutte contre les maladies hydriques (information et sensibilisation) ; • sensibilisation des populations sur les mesures de prévention du paludisme (moustiquaires imprégnées) ; • sensibilisation des populations sur les risques d'utilisation des infrastructures pour la baignade ou la lessive ; • traitement des plans d'eau ; • consultation avec les utilisateurs.
Concurrence pour l'utilisation de l'eau	Consultation entre les parties prenantes et le programme GIRE
Envasement prématuré des réservoirs d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les populations bénéficiaires à adopter de bonnes pratiques culturelles pouvant limiter l'érosion des sols ; • application de bonnes pratiques agricoles (optimisation des intrants, respect des itinéraires techniques, favoriser la mise en place d'infrastructures agro-environnementales ou agro-écologiques - brise-vent, brise-vent, etc.) ; • développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ; • réalisation d'infrastructures de lutte contre l'érosion (reboisement, barrières de pierres...) ; • renforcement des compétences des bénéficiaires.
Risque de marginalisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités ; • Sensibilisation.

10.2 Mesures d'atténuation pour les forages

Le tableau suivant présente les mesures d'atténuation pour le forage.

Activités spécifiques	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation
Phase de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Bruits, pollution dus aux déchets de construction, problèmes de santé et de sécurité (accidents) liés au chantier 	Respect des clauses insérées dans les BD et mesures de sécurité
Phase d'exploitation (Mise en service)	<ul style="list-style-type: none"> • Chute du niveau de la nappe phréatique ; • concurrence accrue pour l'utilisation des ressources ; • destruction et pression sur les zones autour des forages ; • risques de conflits sociaux avec les populations locales ; • concentrations d'animaux et risques de maladies ; • risque de conflits avec les éleveurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'impact environnemental ; • amélioration des connaissances sur le potentiel des aquifères exploités et évaluation de leur capacité ; • consultation avec les utilisateurs ; • promotion de la recharge de l'aquifère par des ouvrages tels que le boisement des bassins versants ; • reboisement ; • approche GIRE.
	Risque de marginalisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités ; • Sensibilisation.

1. Mesures d'atténuation pour les systèmes d'irrigation

Le tableau suivant présente les mesures d'atténuation pour les systèmes d'irrigation.

Tableau 1 : Mesures d'atténuation pour les systèmes d'irrigation

Activités du projet	Impacts négatifs potentiels	Mesures d'atténuation
Périmètres irrigués	Phase de chantier	
	<ul style="list-style-type: none"> • Déforestation et destruction des habitats naturels ; • déchets de construction et nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de compensation ; • choix concertés dans le choix des sites ; • reboisement ; • respect des clauses insérées dans les BD.
	<ul style="list-style-type: none"> • Poussières, bruits, pollution dus aux déchets de construction, problèmes d'hygiène et de sécurité liés au chantier ; • risques d'accidents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de sécurité, équipement de protection ; • respect des mesures d'hygiène et de sécurité ; • collecte et traitement des déchets ; • mesures de sécurité, équipement de protection individuelle.
	Phase d'exploitation	

Activités du projet	Impacts négatifs potentiels	Mesures d'atténuation
	Conflits entre éleveurs et agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue entre éleveurs et agriculteurs ; • délimitation des parcours et des pâturages ; • sensibilisation des parties prenantes ; • protection des points d'eau.
	Augmentation des maladies hydriques	Mesures de lutte contre les maladies hydriques (information et sensibilisation)
	Concurrence pour l'utilisation de l'eau	Consultation entre les parties prenantes
Impacts environnementaux et sociaux liés aux travaux de construction d'infrastructures de stockage et d'équipements de transformation de produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Poussières, bruits, pollution dus aux déchets de construction ; problèmes de santé et de sécurité (accidents) liés à la construction de bâtiments ; • Afflux massif de travailleurs temporaires ; • risques de MST, VIH/SIDA . 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux de sites ; • sensibilisation et protection du personnel ; • fourniture et port d'équipements de protection individuelle (casques, bottes, vêtements, gants, masques, lunettes, etc.) ; • gestion écologique des déchets, et collecte et évacuation régulières vers des sites autorisés ; • sensibilisation sur les MST, VIH/SIDA ; • sensibilisation au respect des coutumes et traditions locales.

10.3 Mesures d'atténuation pour les pistes de production

Le tableau suivant présente les mesures d'atténuation pour les pistes.

Phase d'activités spécifiques	Impacts négatifs potentiels	Mesures pour minimiser les impacts négatifs
Préparation et établissement sur site	Impacts sur l'environnement biophysique <ul style="list-style-type: none"> • Abattage d'arbres sur de nouvelles parcelles ; • destruction des habitats fauniques sur la nouvelle parcelle ; • déforestation et érosion des sols liées à l'ouverture et l'exploitation des carrières ; • obstruction des voies de ruissellement ; • réhabilitation des carrières de latérite. 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation environnementale ; • respect des clauses insérées dans les BD et mesures de sécurité ; • ouverture et gestion rationnelle des carrières conformément à la réglementation ; • réhabilitation de carrières temporaires ; • sensibilisation du personnel du site ; • gestion rationnelle des déchets • Sensibilisation sur les MST, VIH/SIDA ; • mesures d'hygiène et de sécurité sur le site ; • protection des zones agricoles ; • compensation des pertes d'actifs.
	Impacts sur l'environnement humain et les activités socio-économiques <ul style="list-style-type: none"> • Transfert : dégradation de la propriété ; • pollution de l'air par la poussière et les gaz d'échappement des machines ; • pollution de l'environnement par les déchets du chantier et des camps de vie ; • nuisances sonores des matériaux de construction du site ; 	

Phase d'activités spécifiques	Impacts négatifs potentiels	Mesures pour minimiser les impacts négatifs
	<ul style="list-style-type: none"> • transmission de maladies infectieuses (MST, VIH/SIDA, etc.) ; • risque d'accident chez les ouvriers, les habitants des villages concernés ou les animaux ; • dégradation des terres agricoles (nouvel alignement) ; • empiètement sur les champs de cultures (nouvel alignement). 	
Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Accidents ; • Soulèvement de poussière (carrefours des villages) 	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des panneaux et des ralentisseurs au niveau des carrefours des villages ; • planter des arbres d'alignement ; • Sensibiliser les populations locales

10.4 Mesures d'atténuation pour les infrastructures socio-économiques

Le tableau suivant présente les mesures d'atténuation pour les infrastructures socio-économiques.

Activités	Impacts potentiels	Mesures de minimisation
Phase de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits sur le choix des sites ; • construction imparfaite et mauvaise qualité • pollutions et nuisances (bruits, poussière) et risques d'accidents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à l'information et implication des différents acteurs impliqués ; • application de bonnes pratiques et contrôle strict.
Phase d'exploitation (Mise en service)	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets ; • conflits de gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et implication des parties prenantes ; • renforcement des capacités.

10.5 Mesures d'atténuation pour les zones pastorales

Le tableau suivant présente les mesures d'atténuation pour les zones pastorales.

Activités	Impacts potentiels	Mesures de minimisation
Phase de chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits fonciers / litiges sur le périmètre ; • conflits autour des frontières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Information, sensibilisation et implication des différentes parties prenantes ; • mise en place de cadres de consultation et de gestion.
Phase d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'augmentation du cheptel ; • Surpâturage ; • conflits entre utilisateurs ; • mauvaise gestion des périmètres ; • conflits entre utilisateurs (avec les éleveurs pratiquant la 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et implication des parties prenantes ; • renforcement des capacités ; • programme d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités ;

Activités	Impacts potentiels	Mesures de minimisation
	transhumance en particulier, et les agriculteurs).	• opérationnalisation des cadres de consultation et de gestion.

Le tableau suivant présente les mesures d'atténuation pour la construction de barrages sur les couloirs de transhumance

Composantes	Impacts négatifs potentiels	Mesures d'atténuation
Construction de barrages	<p>Impacts intrinsèques aux barrages</p> <p>Dans la phase de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • La production de béton qui couvrira le sol et qui va l'affecter. <p>Dans la phase de construction d'un batardeau</p> <ul style="list-style-type: none"> • La végétation et la couche rocheuse seront enlevées, ce qui entraînera la disparition du couvert végétal et affectera le sol. <p>En préparation de la phase des fondations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le sol et la roche altérée doivent être enlevés à l'aide d'une pelle, d'une pioche ou d'un pied-de-biche et retirés du site. Cette activité entraîne la dégradation des sols, la perte du couvert végétal, l'émission de gaz par les machines, une pollution sonore et l'émission de fumée par les machines, la production de débris de roche, de poussière et de particules fines par les appareils de forage. <p>Dans la phase de construction de l'infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cette phase de transport des matériaux générera l'émission de poussière, de particules fines, de gaz d'échappement des moteurs ; • l'humidification pendant le compactage entraînera la libération d'eau sur le site, qui peut s'infiltrer ou s'écouler dans les cours d'eau entourant le site de construction du barrage ; • l'émission de gaz par la machine de compactage, de fumées ; les bruits vont générer un impact sonore. 	<p>Dans la phase de mise en œuvre</p> <p>Arrosage de la zone de construction du barrage</p> <p>Dans la phase de construction d'un batardeau</p> <p>Verdir la zone avec des plantes à croissance rapide, fertiliser les sols dégradés en apportant du sol fertilisé.</p> <p>En préparation de la phase des fondations</p> <p>Verdir la zone avec des plantes à croissance rapide, fertiliser les sols dégradés en apportant du sol fertilisé, porter des équipements de protection individuelle, arroser le site pendant la construction, utiliser des engins moins bruyants.</p> <p>Dans la phase de construction de l'infrastructure</p> <p>Arroser le sol, porter des équipements de protection individuelle, mettre en place un système de contrôle de l'humidité.</p>

	<p>Phase de travaux de développement et principales infrastructures hydrauliques (barrages):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques de conflits fonciers et culturels ; • dégradation des ressources forestières et risques d'incursion dans les réserves naturelles ; • risque de perturbation des frayères ; • déforestation, dégradation des terres par érosion ; • perte/réduction des zones de pâturage ; • pollution de l'air par la poussière ; • forte pression sur les terres et l'eau ; • perte potentielle de sources de revenus ou de biens ; • risques de maladies telles que les MST, le VIH/SIDA. <p>Phase d'exploitation du périmètre:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte pression de développement sur les ressources en eau ; • risques environnementaux liés à l'utilisation d'engrais chimiques (pollution de l'eau et du sol) ; • développement de plantes aquatiques et invasion d'oiseaux granivores ; • dégradation des terres et de la fertilité des sols ; • risques sociaux en cas de réduction des surfaces agricoles ; • impacts sur les dynamiques interne et externe. 	<p>Phase de travaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre en compte les aspects fonciers et culturels ; • reboisement et respect des limites de la réserve naturelle ; • évitez les zones de frai lors de la réalisation des canalisations ; • protection des ouvriers et sensibilisation ; • développer des couloirs de transhumance ; • consultation sur l'utilisation des terres et de l'eau ; • indemnisation en cas d'expropriation • information/sensibilisation des populations et des ouvriers de chantier. <p>Phase d'exploitation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des bonnes pratiques agricoles et des itinéraires techniques ; • collecte et contrôle des rejets d'eaux de drainage ; • contrôle des plantes aquatiques et des oiseaux ; • choix des itinéraires et plantation de brise-vent ; • consultation avec les agriculteurs (ceux qui louent des terres) ; • information et sensibilisation sur les migrants, l'emploi local et les infrastructures communautaires de base.
	<ul style="list-style-type: none"> • Risques environnementaux et sanitaires dus aux pesticides sur la santé humaine et animale 	<ul style="list-style-type: none"> • Former les agents à l'utilisation sécuritaire des pesticides et à la maintenance de l'équipement de traitement ; • éviter la contamination en installant des zones tampons ; • mettre des pictogrammes de danger et d'interdiction de fumer devant les entrepôts de stockage de pesticides ou d'emballage; • manipuler correctement les contenants vides très recherchés (ringage, perçage, concassage et acheminement vers un site d'enfouissement autorisé); • surveiller les niveaux de pesticides par des analyses régulières ;

		<ul style="list-style-type: none"> • désigner un agent de santé, de sécurité et de qualité; • conduire des sessions d'information et de sensibilisation (IEC en anglais) pour les populations locales sur les risques et dangers des pesticides et des engrais ; • organiser des sessions IEC pour le personnel chargé de l'application de pesticides ; • effectuer des tests de cholinestérase pour tout le personnel chargé de l'application de pesticides avant, pendant et après les campagnes ; • exiger des équipements de protection individuelle pour tout le personnel chargé de l'application de pesticides (capuchon, lunette ou masque de protection, gants, bottes et combinaison).
	<ul style="list-style-type: none"> • Risques sociaux en cas de réduction des aires de pâturage ; • risques de conflits sociaux liés au déplacement du bétail vers de nouveaux périmètres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation avec les éleveurs, création de couloirs de transhumance et de points d'eau, et sensibilisation ; • application du PAOS ; • délimitation des champs et pâturage ; • protection des points d'eau ; • encourager les cultures fourragères pour satisfaire la demande des éleveurs en fourrage.
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des maladies hydriques (infrastructure) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de contrôle des maladies hydriques (voir encadré)
Couloirs de transhumance	<p>Phase de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de la biodiversité le long du parcours et sur les zones d'emprunts ; • empiètement sur les terres arables et les activités socio-économiques ; • obstruction des canaux d'irrigation et de drainage et des voies de ruissellement ; • pollution provenant des déchets de construction. <p>Phase d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nuisances dues à la poussière, aux bruits. 	<p>Phase de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux des sites ; • reforestation compensatoire ; • focus sur les carrières existantes ; • réhabilitation après la construction ; • sensibilisation et protection du personnel ; • gestion écologique des déchets de construction et d'évacuation vers la décharge municipale. <p>Phase d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrosage régulier des pistes et sensibilisation.

10.6 Bonnes pratiques environnementales et sociales pour le chantier

La mise en œuvre de bonnes pratiques permet d'atténuer et d'optimiser les impacts du projet. Il s'agit des mesures générales suivantes :

- Avoir les autorisations nécessaires conformément aux lois et règlements en vigueur ;
- assurer le respect des mesures d'hygiène et de sécurité lors des travaux de construction ;
- assurer la collecte et le traitement des déchets générés ;
- informer et sensibiliser les populations locales ;
- fournir des mesures de protection pour les espèces protégées ou rares ;

- respecter les sites culturels, les coutumes et les traditions ;
- organiser les activités du site, en tenant compte de la nuisance (bruits, poussière) et de la sécurité de la population environnante ;
- employer la main-d'œuvre locale en priorité ;
- assurer une bonne qualité de travail par des contrôles rigoureux, et le choix de technologies appropriées ;
- informer et sensibiliser les personnes avant toute activité de dégradation de la propriété privée ;
- reboisement compensatoire en cas de déforestation ou d'abattage d'arbres ;
- préserver les espèces protégées ou rares ;
- procéder à l'installation des panneaux de signalisation.

10.7 Procédures à suivre en cas de découverte de vestiges archéologiques

Si des monuments, des ruines, des vestiges ou des tombes anciennes, des inscriptions ou plus généralement des objets d'intérêt pour la préhistoire, l'Histoire, l'art ou l'archéologie sont découverts pendant les travaux de chantier, l'entrepreneur est tenu de les déclarer immédiatement à l'Autorité administrative compétente (l'Autorité en charge du patrimoine culturel) à propos des procédures à suivre. La découverte de biens mobiliers ou immobiliers doit être conservée et immédiatement déclarée à l'Autorité administrative. L'entrepreneur doit prendre toutes les précautions pour empêcher ses ouvriers ou toute autre personne de déplacer ou d'endommager ces objets ou ces sites. Il doit également en référer au pouvoir adjudicateur et exécuter ses instructions quant à la manière de procéder. Il appartient à l'État de décider des mesures à prendre en matière de propriété par inadvertance.

Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES)

Le CGES doit s'adapter au contexte de neuf pays ayant des caractéristiques spécifiques en matière de procédures d'élaboration et de mise en œuvre des évaluations environnementales et sociales.

Tous les pays participants du Bassin du Niger doivent formuler leurs propres CGES qui sont en conformité avec le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD. Les CGES des pays doivent être examinés et approuvés par la BAD afin de s'assurer qu'ils sont bien conformes aux normes de performance environnementale et sociale du Fonds Vert pour le Climat.

Au niveau régional, il est prévu de recruter un environnementaliste au sein de l'Unité de coordination régionale, qui sera en charge de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du CGES au niveau des pays. Au niveau national, la gestion des composantes pays sera confiée à des unités de coordination rattachées aux ministères de l'Agriculture, de l'Eau et des Forêts. L'Unité de coordination du projet (UCP) à l'échelle de chaque pays sera composée de : 1 coordinateur ; 1 ingénieur/environnementaliste ; 1 expert du secteur agricole ; 1 gestionnaire administratif et financier ; 1 expert en suivi et évaluation et 1 personnel de soutien. L'ingénieur/environnementaliste sera responsable de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du CGES dans chaque composante du pays.

Des prestataires de services privés (entreprises, bureaux d'études, ONG, consultants individuels, etc.) seront responsables de la fourniture de tous les autres travaux, biens et services. Ils seront recrutés sur une base concurrentielle, conformément aux procédures de la Banque africaine de développement, et liés au projet par le biais de contrats. Les

travaux et acquisitions seront ainsi confiés à des sociétés spécialisées sur la base d'appels d'offres. La supervision et le contrôle de ce travail seront assurés par des entreprises choisies sur une liste restreinte.

Le suivi environnemental du programme PIDACC dans les pays sera assuré par les structures et administrations chargées des évaluations environnementales et sociales (agences nationales, offices, services, etc.), qui impliqueront divers autres parties prenantes (services décentralisés, communautés locales, ONG, population, etc.) conformément aux cadres législatif, réglementaire et institutionnel régissant les évaluations environnementales et sociales applicables au programme dans les pays ciblés. Des missions trimestrielles de suivi environnemental seront réalisées par des services décentralisés; et des missions semestrielles par les services centraux (niveau national). Le suivi environnemental des activités du PIDACC dans chaque pays fera l'objet d'une convention à signer avec la structure nationale en charge du suivi environnemental dans le pays.

Il est proposé le recrutement d'un environnementaliste régional responsable de la coordination régionale de la mise en œuvre du CGES du programme et de la production de rapports annuels de conformité du programme. L'UCP/ingénieur pays/environnementaliste sera responsable de la mise en œuvre de la composante environnementale du programme PIDACC ainsi que du CGES. En effet, le PIDACC comporte : (i) une sous-composante principale « Protection des ressources et des écosystèmes » ; (ii) des programmes d'information/sensibilisation ; (iii) des programmes de renforcement des capacités ; (iv) en plus du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du CGES; etc.

L'ingénieur/environnementaliste de l'UCP/pays, en relation avec les différentes parties prenantes, sera responsable de:

- mettre en œuvre les mesures prévues dans ce CGES ;
- des échanges avec l'UCP pour tous les aspects relatifs à l'application du CGES et d'autres études environnementales et sociales potentielles ;
- s'assurer que les entreprises de construction et la mission d'inspection respectent les clauses environnementales et sociales incluses dans les BD ;
- effectuer des contrôles sur le site pour garantir la prise en compte des mesures environnementales et sociales prévues ;
- répondre de toute urgence à tout incident ou accident nécessitant une vérification et un suivi ;
- notifier toute violation des engagements contractuels en matière de gestion environnementale et sociale ;
- s'assurer que les plaintes sont correctement identifiées et traitées ;
- veiller à ce que les réglementations nationales et les politiques environnementales de la Banque africaine de développement soient respectées pendant les phases de chantier et de mise en œuvre du programme.

11. Procédures et responsabilités pour la mise en œuvre de la sélection environnementale et sociale

Les politiques de sauvegardes de la Banque applicable au programme PIDACC y compris la (i) Sauvegarde opérationnelle 1 Évaluation environnementale et sociale (ii) Sauvegarde opérationnelle 2 Réinstallation involontaire: acquisition de terres, déplacement de population et compensation (iii) Sauvegarde opérationnelle 3 - Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques (iv) Sauvegarde opérationnelle 4 - Prévention et contrôle de la

pollution, matières dangereuses et efficacité des ressources et v) Conditions de travail, santé et sécurité.

Étape 1 : Identification, sélection environnementale et sociale et classification des projets

La première étape du processus de sélection porte sur l'identification, quasi indiquée dans les termes de référence, qui spécifie que des études d'impact environnemental et social (ESIS) seront réalisées pour les infrastructures polyvalentes (sous-composante 2.1) sélectionnées dans chaque pays. La classification de l'activité à réaliser dans le cadre du PIDACC afin d'apprécier ses effets sur l'environnement, en relation avec les administrations chargées des procédures d'évaluation environnementale et sociale des ministères de l'Environnement dans les pays ciblés. Presque toutes les législations établissent une classification environnementale des projets et sous-projets en catégories: (A) les projets qui peuvent avoir des impacts négatifs majeurs ; (B) les projets dont les impacts sont négatifs ou mineurs ; (C) les projets dont les impacts négatifs ne sont pas significatifs.

Parallèlement à la détermination de la classification de projet appropriée, le processus de sélection identifiera les types d'instruments d'évaluation environnementale qui pourraient convenir au projet. Chacun des pays bénéficiaires examinera les projets ou sous-projets pour les impacts environnementaux et sociaux - y compris les impacts du changement climatique, les mesures potentielles d'adaptation et d'atténuation, et la vulnérabilité des populations et leurs moyens de subsistance - pour déterminer le type spécifique et le niveau environnemental et social, l'évaluation de la conformité aux politiques et procédures nationales en matière environnementale et au Système intégré de sauvegarde (SIS) de la BAD.

Un protocole d'identification existe à la BAD sous la forme des fiches d'orientation sectorielle (2014), des listes de contrôle, qui guideront les emprunteurs / bénéficiaires, entre autres, dans l'identification des projets éligibles et l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux, les risques et les niveaux d'évaluation ainsi que les exigences requises doivent être élaborés. Les fichiers clés du SIS déterminent si une proposition individuelle nécessite ou non une évaluation environnementale détaillée et le niveau d'évaluation qui doit être atteint. Pour déterminer si une proposition nécessite une évaluation environnementale plus approfondie, si elle devrait être rejetée ou exemptée, l'évaluation examine l'alignement de la proposition avec les politiques et les plans existants, l'échelle du développement proposé, l'intensité et l'importance des impacts potentiels. D'autres aspects incluent la présence d'habitats naturels, de biens culturels, de zones écologiquement sensibles, d'acquisition involontaire de terres. Le rapport initial de sélection / évaluation environnementale et sociale classe le projet en fonction de son impact environnementale et sociale probable, ce qui détermine si une étude d'impact environnemental et social (EIES) est nécessaire et les détails requis.

Le protocole de présélection / fiches sectorielles de la BAD (SIS) sera utilisé de concert avec d'autres instruments comme les la politique intérimaire de sauvegarde environnementales et sociales du Fonds vert pour le climat, pour fournir des conseils sur les projets sur les voies navigables internationales, les projets dans les zones contestées et les projets impliquant de grands barrages. . Ceux-ci seront abordés au niveau régional plutôt que sous-projet. Le protocole d'identification et les fiches sectorielles prévoient une liste négative de certains types, taille et emplacements des sous-projets jugés non admissibles au titre de la subvention du FVC tels que les grands barrages.

Étape 2: Approbation de la sélection et de la classification

Le choix des sites qui doivent recevoir les sous-projets fera l'objet d'un premier examen par le comité de sélection local ou régional, qui comprend le responsable de la structure décentralisée du pays en charge des évaluations environnementales et sociales et l'ingénieur/environnementaliste de l'Unité de coordination du projet à l'échelle du pays.

Les sous-projets de la catégorie (A) selon les dénominations sont exclus d'office. Les sous-projets de la catégorie (B) et les sous-projets de la catégorie (C) seront éligibles. Ces sous-projets seront soumis au Comité de pilotage, qui impliquera également la structure nationale en charge des évaluations environnementales et sociales (direction centrale ou agence), pour la validation et le suivi. Ces sous-projets, selon les termes de référence, seront ceux de la sous-composante 2.1 dans chaque pays.

Dès le départ donc, le processus de classification impliquera les administrations en charge des évaluations environnementales et sociales. Il continuera avec la validation de la bonne catégorisation environnementale. Au final, il ne sera retenu que les sous-projets pour lesquels :

- (1) un travail environnemental ne sera pas nécessaire ou
- (2) l'application de simples mesures d'atténuation suffira.

Étape 3: Consultations publiques et diffusion

L'information et la participation du public doivent être assurées durant tout le processus d'élaboration de l'étude, en coopération avec les autorités compétentes, les services techniques, les autorités locales et régionales, les ONG et les populations concernées.

Les résultats des consultations seront mis à la disposition du public.

Étape 4 : Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les dossiers d'appel d'offres

Sur la base des résultats de l'évaluation environnementale, certaines recommandations et autres mesures de gestion environnementale et sociale pourraient être intégrées dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution des travaux par les contractants.

Étape 5 : Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Des prestataires privés, des entreprises, des administrations, les unités de gestion, les communautés, les ONG, etc. seront en charge de la mise en œuvre de ces mesures environnementales et sociales.

Le tableau ci-dessous résume les actions et les activités à prendre en compte lors de la mise en œuvre du projet.

12. Mécanisme de recours et règlement des griefs

Un mécanisme de recours et de règlement de griefs sera inclus dans le cadre des CGES du projet au niveau national, en conformité avec les politiques de sauvegarde (SIS) de la BAD (Sauvegarde opérationnelle 1: Évaluation environnementale et sociale). Le SIS de la BAD soutient les réclamations des personnes touchées par les opérations financées par la Banque, en particulier les communautés les plus vulnérables, en fournissant des mécanismes de réclamation et de réparation au niveau des projets - de manière structurée, systématique et gérée de façon à ce que les voix des personnes touchées puissent être entendues et traitées pendant l'évaluation et la mise en œuvre du projet.

Au niveau des pays - la Banque veille à ce que les clients établissent des mécanismes de réclamation et de recours locaux crédibles et indépendants pour aider à résoudre les griefs et les préoccupations des personnes touchées concernant les impacts environnementaux et sociaux du projet. Un mécanisme de réclamation et de recours local indépendant et habilité reçoit, facilite et assure le suivi

de la résolution des griefs des personnes affectées et des préoccupations concernant la performance environnementale et sociale du projet. Le mécanisme de réclamation local est rendu accessible aux parties prenantes en tout temps pendant le cycle du projet, et toutes les réponses aux réclamations sont enregistrées et incluses dans les formats et les rapports de supervision du projet.

Pour les projets impliquant un processus de réinstallation, l'emprunteur ou le client travaille avec des comités locaux constitués de représentants des principaux groupes de parties prenantes et, en particulier, des communautés vulnérables pour établir un mécanisme de plainte et de recours culturellement approprié et accessible en temps opportun pour traiter tout litige découlant du processus de réinstallation et des procédures d'indemnisation. Ceci est conforme à la politique de sauvegarde opérationnelle 2 de la réinstallation involontaire de la BAD (SIS): acquisition de terres, déplacement de population et compensation.

Le mécanisme de recours, qui est contrôlé par une tierce partie indépendante, n'empêche pas l'accès aux recours judiciaires ou administratifs, et informe les personnes concernées sur le mécanisme indépendant d'inspection (MII) de la BAD.

Prise en compte de l'environnement pendant le cycle du projet

Etapes	Composantes	Actions environnementales à réaliser
1- Identification (planning)		Classification des sous projets
2. Appels d'Offres	Analyse des offres et attribution du marché	- Intégration d'un critère de notation environnementale dans la grille d'évaluation et évaluation des offres
3. Mise en oeuvre	Lancement du projet	- Réunion de démarrage pour informer et sensibiliser tous les acteurs institutionnels, y compris les populations, sur les activités du projet, la durée et la programmation du travail, les impacts potentiels, les actions recommandées, les rôles et les responsabilités de chacun dans la mise en oeuvre
	Execution des travaux	- Surveillance et contrôle de la conformité aux exigences et engagements environnementaux et efficacité des mesures de protection - Exiger, si nécessaire, un expert environnemental dans les équipes de contrôle - Veiller à ce que les actions environnementales et sociales qui ne peuvent être réalisées par les entreprises de construction soient confiées ou sous-traitées à des structures plus spécialisées (plantation d'arbres, sensibilisation aux MST / VIH / SIDA, etc.) - Rechercher des remèdes pour les effets indésirables inattendus - Évaluer le traitement des impacts attendus et inattendus
4. Achevement de projet		- Le rapport d'approbation environnementale fait partie intégrante du processus provisoire de validation ou final - Rapport d'évaluation environnementale rétrospective
5. Phase opérationnelle		- Suivi des mesures environnementales et sociales

13. Programme de renforcement des capacités

Un important volet de renforcement des capacités est déjà prévu dans les activités du PIDACC / NB. Afin de s'assurer que les activités du PIDACC soient menées de manière durable sur le plan environnemental et social, le programme intégrera également la composante de « renforcement des capacités en évaluation environnementale et sociale ». Cela impliquera l'organisation de sessions de formation et d'échanges au niveau sous-régional, dans chaque pays et dans les zones d'intervention du programme, pour permettre aux agents et parties prenantes impliqués dans la mise en œuvre de maîtriser les outils de gestion environnementale et sociale du programme et de jouer leur rôle plus efficacement dans la mise en œuvre des activités du PIDACC / NB. Ces parties prenantes seront chargées d'assurer l'intégration de la dimension environnementale dans la mise en œuvre des activités du programme aux niveaux sous-régional, national, régional, local / communal. Les mesures de renforcement des capacités sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Parties prenantes concernées	Thèmes de formation	Résultats attendus
Directions et structures impliquées dans la mise en œuvre du ESMFP (Environnement, Agriculture, Eaux et Forêts)	Organisation d'un atelier sous-régional sur l'harmonisation et l'échange sur la mise en œuvre du ESMFP	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des expériences • Avoir une vision commune
Services techniques Organisations professionnelles ONGs, producteurs, organisations locales, etc	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes d'information et de sensibilisation • Bonnes pratiques de gestion environnementale • Normes d'hygiène et de qualité • Gestion des pesticides et utilisation d'engrais • Normes de développement • Gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les productions • Gestion durable des ressources naturelles • Impliquer toutes les parties prenantes et assurer leur engagement à la mise en œuvre du programme
Services techniques Unités de coordination Communautés, ONGs, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure de sélection des sous-projets • Utilisation du Guide de gestion environnementale et sociale pour les sous-projets • Examen des sous-projets • Suivi et surveillance des sous-projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et surveiller la mise en œuvre de l'ESMFP

14. CONSULTATION PUBLIQUE

14-1. Processus de consultation publique dans les pays de l'ABN

Dans chacun des pays membres du bassin du Niger concernés par le PIDACC, l'approche retenue pour réaliser cette étude comprend:

- Des entretiens avec les Structures Focales Nationales (SFN);
- De l'information préalable des autorités administratives;
- Des entretiens avec les autorités administratives locales;
- Des entretiens avec les représentants des ministères techniques impliqués dans les projets;
- Des sessions de concertation avec les autorités traditionnelles et les communautés locales qui accueilleront les différents projets.

14-2. Processus de consultation publique au Tchad

Afin de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les activités prévues dans le cadre du PIDACC / NB pour mieux affiner leurs préoccupations et leurs attentes, le consultant a initié une série de réunions du 1^{er} au 9 avril 2016 dans les différentes localités concernées: Gounou Gaya, Pont Carol, Tikem, Fianga, Pala, Galal, Lere et Binder.

Les préoccupations étaient, entre autres, liées à ce qui suit:

- Défendre l'environnement aquatique dans le lac Kabbia;
- Le phénomène des feux de brousse qui détruisent le couvert végétal et appauvrissent les sols en les initiant à des pratiques de feux partagés;
- L'absence de corridors de transhumance pour le cheptel, ce qui encourage les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs;
- Bassins ou réservoirs d'eau inadéquats et manque d'entretien des bassins existants ce qui provoque leur envasement.

Les parties prenantes et les communautés bénéficiaires du projet ont également exprimé leurs attentes comme suit:

- Lancer des programmes de reboisement et des projets de développement communautaire;
- Fournir un soutien technique pour la restauration des sols, la production de pépinières pour le reboisement et le forage;
- Encourager les cultures fourragères pour l'alimentation du bétail.

14-3. Processus de consultation publique au Niger

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet information et sensibilisation du PIDACC / NB, le consultant a eu des entretiens avec les bénéficiaires du projet le 17 décembre 2015 dans la localité de Tara (département de Gaya), puis les 25 et 29 janvier 2016 respectivement à Ouro Sawabé (Département de Torodi) et Talkoboye Koira Tagui (Département de Ouallam). Les préoccupations soulevées par les populations de chaque localité sont présentées dans le tableau suivant:

Financement de projets de développement dans les localités pour accueillir les projets;
Renforcer les capacités techniques et matérielles des parties prenantes.
Recruter la main-d'œuvre locale.
Soutien aux activités génératrices de revenus (AGR).

Préoccupations exprimées par les populations rencontrées au Niger

Date de la consultation	Village / Département	Avis de la population	Préoccupations exprimées
17 décembre 2015 Tara / Gaya	Tara/Gaya	Favorable au projet	<ul style="list-style-type: none">• Traitement des quatre (4) Koris menaçant le village et les champs cultivés;• Réhabilitation / construction du petit pont qui relie le village de Tara à la ville de Gaya;• Construction d'une digue pour protéger les périmètres irrigués;• Renforcement des capacités des irrigants dans les domaines du conseil (formation et champs scolaires) et technique (pompes à moteur, petit équipement et intrants agricoles);

			<ul style="list-style-type: none"> • Achat d'un générateur pour la fourniture de la mini DWS au village de Tara; • Soutien aux AGR des femmes; • Développement de la pisciculture dans la zone grâce au développement d'étangs et au repoissonnement; • Recrutement de main-d'œuvre locale non qualifiée
25 janvier 2016	Ouro Sawabé / Torodi	Favorable au projet	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de puits maraîchers pour irrigants; • Don de matériel agricoles et d'équipements aux agriculteurs (motopompes, petits équipements, râteaux, brouettes, etc.); • Assistance consultative et technique (intrants agricoles, pesticides, engrais, semences améliorées, etc.); • Développement de Habanayé dans la région; • Distribution d'aliments de bétail aux éleveurs de la région; • Développement des activités WSC / DSR; • Soutien aux AGR; • Recrutement de main-d'œuvre locale non qualifiée
29 janvier 2016	Talkoboye Koiri Tagui /Ouallam	Favorable au projet	<ul style="list-style-type: none"> • Don de matériel agricoles et d'équipements aux irrigants (motopompes, brouettes, râteaux, etc.); • Construction d'une digue pour protéger le village et les parcelles irriguées contre les inondations par les eaux Kori du Mali; • Développement des activités de WSC / DSR dans la région pour créer des emplois pour les jeunes et les femmes; • Construction de jardins maraîchers pour les agriculteurs; • Soutien aux intrants agricoles (pesticides, engrais et semences améliorées); • Extension du réseau d'alimentation en eau potable du village avec la création d'autres bornes fontaines; • Renforcement des capacités des organisations paysannes dans le développement de l'irrigation; • Soutien aux AGR.

Lors de chacune de ces différentes réunions, le consultant a d'abord présenté les sous-projets prévus dans le cadre du PIDACC / NB avant de permettre aux populations d'exprimer leurs préoccupations et attentes telles que présentées dans le procès-verbal ci-joint.

14-4. Processus de consultation publique au Burkina Faso

Des consultations publiques ont eu lieu dans les régions d'intervention du PIDACC pour répondre aux préoccupations des parties prenantes et des parties prenantes bénéficiaires dans les régions du Sahel, de l'Est et du Centre-Est.

Ce sont essentiellement des structures représentées au niveau local, à savoir des organismes publics tels que DREDD, DRRA, DRAASA et DRIDT, d'une part, et la mairie de Tenkodogo;

et des organisations non gouvernementales (ONG) telles que Reach Italia, AGED, ADELE et ARFA.

Ces réunions ont servi de cadre pour discuter des actions attendues du programme et de son impact sur l'environnement et la société.

Dans toutes les régions visitées, les activités prévues ont bénéficié de l'approbation des acteurs locaux qui ont trouvé dans ce programme l'opportunité d'une gestion efficace de l'environnement et un réel engagement dans la lutte contre les changements climatiques par des mesures d'atténuation adéquates et une résilience accrue des populations du bassin du Niger.

Cependant, certaines préoccupations ont été soulevées qui peuvent être résumées comme suit:

- Inclusion des jeunes dans le recrutement du personnel pour la mise en œuvre des projets PIDACC;
- Soutenir les connaissances indigènes des différentes localités pour la mise en œuvre des projets;
- Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés de l'Etat et des autres acteurs locaux.

14.5 Processus de consultation publique au Mali

Au Mali, la composante participation publique a consisté à initier une réunion d'information et d'échange avec différentes structures (Représentant du Préfet, CR Koulikoro, DRACPN, DRA, DRPIA, DRP, DREF, DRGR, DRH, GEDEFOR, NFS-NBA, CAFO) au sein d'un comité consultatif interministériel le 1^{er} février 2016 dans la salle de délibération du Conseil régional de Koulikoro.

Cette réunion a servi de cadre à l'équipe du consultant pour présenter le promoteur du projet et sa cohérence. Les participants ont ensuite pu exprimer leurs préoccupations, qui sont consignées dans le procès-verbal ci-joint et résumées comme suit:

- Lancer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les activités du projet avant leur lancement en coopération avec les stations de radio locales;
- Intégrer des projets dans le secteur de l'élevage;
- Établir le système de périmètre fourrager pour une gestion rationnelle et durable;
- Impliquer des structures de recherche pour faciliter l'introduction de la bourgouculture dans la région de Koulikoro;
- Fournir aux communautés une cage flottante ou une formation aux techniques de la cage flottante;
- Ajouter des bassins versants pour éviter les courants d'eau afin d'améliorer la conservation des sols et le traitement des ravines;
- Réhabiliter les routes rurales pour faciliter la circulation des produits;
- Clarifier l'ancrage institutionnel du projet par rapport aux communautés décentralisées telles que le Conseil régional;
- Réaliser des études à divers niveaux du DED, du PD et de la mise en œuvre pour permettre aux gens de se les approprier;
- Lancer des activités de sensibilisation sur les feux de brousse, le reboisement et les activités agroforestières;
- Diffuser les textes forestiers à travers les élus locaux;

- Mettre en place un système pour promouvoir la disponibilité de l'eau pour les activités agricoles;
- Clarifier la situation foncière des sites avant le démarrage du projet;
- Protéger les forêts classées;
- Prévoir des zones pastorales;
- Lutter contre l'ensablement de la rivière dans le projet;
- Se conformer aux politiques et règlements nationaux de protection de l'environnement et aux directives de la BAD dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'atténuation;
- Renforcer les capacités des élus et des personnes dans la mise en œuvre du projet.

14.6 Processus de consultation publique au Bénin

Dans le cadre de la consultation des parties prenantes du projet, le consultant a initié une série de réunions avec plusieurs structures et organisations impliquées dans différents secteurs.

Par exemple, des réunions d'information et d'échanges ont eu lieu avec:

- la Structure Focale Nationale, les 11 et 12 janvier 2016 à Cotonou pour le cadrage des activités et la mission;
- les dirigeants de CARDER BORGOU-ALIBORI et les services techniques et les représentants du Département BORGOU-ALIBORI, le 25 janvier 2016 à Parakou;
- Maires, RDR, agriculteurs, processeurs, éleveurs, commerçants, syndicats de producteurs communaux et maraîchers des communes de Nikki, Kalalé, Bembereke et Sinendé, le 26 janvier 2016 à Bembereke;
- Maires, RDR, agriculteurs, transformateurs, éleveurs, négociants, syndicats de producteurs communaux et maraîchers des communes de Banikoara, Gogounou, Kandi, Karimama, Malanville et Ségbana à Kandi, ATACORA, le 27 janvier 2016;
- Représentants des maires, représentants du RDR, agriculteurs, processeurs, éleveurs, commerçants, syndicats communaux de producteurs et maraîchers des communes de Kérou, Kouandé et Péhunco à Kérou, le 28 janvier 2016.

De plus, le consultant a réalisé une revue documentaire du 12 au 13 janvier 2016 avec l'équipe de consultants nationaux en charge des études techniques préliminaires ainsi qu'avec la Direction Générale de l'Eau, la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles, l'Agence Environnementale du Bénin et la Direction Générale du Développement Rural et de l'Équipement.

Lors de chacune de ces réunions, le consultant a d'abord présenté la société ID SAHEL Consulting et ses missions dans le cadre du PIDACC / NB, à savoir réaliser des évaluations environnementales et sociales lors des phases DED et PD. Ensuite, la cohérence des activités prévues dans les différentes régions et localités a été décrite afin de situer les enjeux et permettre aux populations d'exprimer leurs préoccupations et attentes, qui ont été consignées dans un rapport ci-joint.

Au niveau du PIDACC / BN, les participants ont noté les points suivants:

- Prévoir le reboisement des forêts avec des variétés de beurre de karité pour augmenter la production de beurre de karité et celle du miel; tout cela augmentera le revenu des populations afin de réduire la pression sur les forêts (coupe abusive du bois);
- Construire un centre d'élevage de production d'alevin pour promouvoir l'aquaculture et faire face aux problèmes de pénurie de poisson pendant la période sèche;
- Mettre en place de centre d'aquaculture pour réduire la pression sur les réservoirs d'eau et les barrages qui conduisent à leur envasement, puis à leur disparition;
- Mettre en œuvre des travaux mécaniques et biologiques DSR, des mécanismes de gestion des eaux et des sols sur les parcelles cultivées, des traitements manuels et biologiques des ravins, des jachères améliorées et de l'agroforesterie pour favoriser le maintien de l'équilibre biologique des écosystèmes;
- Augmenter la résilience des populations à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus (apiculture, pisciculture, petits élevages, périmètres d'irrigation) afin de contribuer à la hausse du niveau de vie des populations;
- Établir un cadre institutionnel adéquat pour la mise en œuvre du PIDACC / NB;
- La construction de barrages de protection pour éviter les inondations.

En ce qui concerne les préoccupations des participants, ils concernent les points suivants:

- La construction d'un barrage hydro-agricole à Nikki pour compenser le manque d'eau et un barrage intercommunal entre Nikki et Kalalé sur la rivière OLY;
- Le financement d'activités génératrices de revenus (AGR) pour les femmes et les jeunes afin de renforcer la résilience et de lutter contre la pauvreté;
- La définition d'une approche de mise en œuvre et d'opérationnalisation du PIDACC / NB avec la participation des acteurs locaux;
- La définition d'un mécanisme de suivi et d'évaluation clair;
- clarification des sites et des localités bénéficiaires des projets, en veillant à ne pas favoriser la discrimination dans leurs choix;
- L'installation de parcelles fourragères pour les éleveurs;
- Renforcement des capacités des parties prenantes sur les techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols;
- La possibilité de proposer des activités autres que celles déjà identifiées, notamment la construction de zones de pâturage et de pépinières qui doivent être accessibles aux populations des différentes communes;
- Renforcer les capacités humaines et techniques des populations dans la production, la conservation et la transformation des produits agricoles et marchands;
- Identifier les opportunités pour les produits ligneux et non ligneux;
- sécuriser les sites, en tenant compte du nouveau code foncier national/fédéral;
- Mise à jour des périodes de semis en relation avec le changement climatique;
- Prise en compte du principe de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans la construction de barrages polyvalents;

- Prise en compte des variétés à cycle court dans l'adaptation au changement climatique;
- Création d'une composante de gestion des conflits dans le projet.

Le consultant a fourni des éclaircissements et des réponses aux diverses préoccupations des participants. Des contributions ont été faites par certains participants afin de mieux étayer les préoccupations soulevées.

14.7. Processus de consultation publique en Côte d'Ivoire

Afin de permettre aux parties prenantes du projet de s'impliquer suffisamment dans le projet et d'exprimer leurs préoccupations et leurs attentes, le consultant a organisé diverses réunions à Abidjan et dans les trois régions concernées, à savoir KABADOUGOU, FOLON et BAGOUE.

À Abidjan, le consultant a tenu plusieurs séances de cadrage avec les responsables de la Direction de la gestion et de la protection des ressources en eau (DGPRE) du Ministère de l'eau et des forêts, le Point focal de l'Autorité du bassin du Niger et son bureau.

Ces sessions ont également contribué à préparer la mission sur le terrain pour visiter les sites et rencontrer les autorités administratives, les responsables des structures locales impliquées dans le projet (Direction régionale des ressources animales et piscicoles et des eaux et forêts, Office national pour le développement du riz) et les populations provenant des localités bénéficiaires et susceptibles d'être touchées.

Par la suite, le consultant a effectué une mission de reconnaissance du lundi 1er au samedi 6 février 2016 dans les régions de FOLON (2 février), KABADOUGOU (3 février) et BAGOUE (4 et 5 février) avec les représentants des structures techniques pertinentes.

Dans chacune des régions, et avant le début des visites de reconnaissance du site, le consultant a tenu des séances de travail avec les autorités administratives et coutumières, les agriculteurs et les éleveurs, les ONG et les associations.

Les principaux points abordés étaient:

- Conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs;
- La fourniture d'un site pour abreuver les animaux;
- La nécessité de protéger une forêt classée dans la région;
- L'implication insuffisante de la population dans la mise en œuvre des projets et programmes;
- Le manque de connaissance de la nature des projets à réaliser.

A la lumière des griefs exprimés, les populations ont souhaité que le PIDACC / NB contribue au financement des projets de développement.

14.8. Processus de consultation publique au Cameroun

Afin de mettre en œuvre le processus de consultation publique, le consultant SAHEL ID a d'abord procédé à l'identification des parties prenantes, à savoir:

- les responsables sectoriels des administrations concernées par le programme;
- les populations bénéficiaires potentiellement affectées par les projets.

Par la suite, le consultant a effectué une mission dans la zone du programme (voir calendrier de la mission en annexe 1), au cours de laquelle il a mené des entretiens avec les

administrations concernées et rencontré les populations bénéficiaires / potentiellement impactées par les projets du programme.

En ce qui concerne les administrations concernées, des réunions ont eu lieu avec leurs fonctionnaires. Plus précisément, ils sont:

- au niveau central, le responsable du programme PIDACC / NB au MINEPAT;
- au niveau régional, le Délégué Régional du MINEPAT, le Délégué du MINDCAF, le Délégué du MINEE, le Chef de la Mission d'Etude du Développement et de la Planification du Nord (MEADEN) et le Chef Régional de la Faune et des Espaces Protégés du MINFOF;
- au niveau départemental, le Délégué du MINEPIA, le Délégué MINOCAF de Mayo Louti, le Délégué MINFOF de Mayo Louti, le Préfet de Faro et Deo, le Délégué du MINEPAT de Faro et Deo, le Délégué du MINADER de Faro et Deo, le Délégué du MINADER de Benue et le Délégué du MINEPDEP de Benue;
- au niveau local, le Délégué du Département de Lagdo MINEPIA, le Maire de Hina, le Délégué du District MINEPIA de Rey Bouba et le Directeur du Centre d'Elevage et de Contrôle du Poisson.

Au cours de ces réunions, un guide d'entretien a été utilisé pour chaque gestionnaire. Les personnes consultées ont rempli le formulaire des personnes rencontrées.

En ce qui concerne les populations bénéficiaires potentiellement affectées par les projets, le consultant a tenu plusieurs sessions d'information et d'échange sur les points suivants:

- la connaissance du programme par les populations;
- la perception de la population du programme;
- les préoccupations et les craintes des populations vis-à-vis des projets du programme;
- les attentes des populations.

Au terme des consultations publiques, il apparaît que les parties prenantes sont enthousiastes et adhèrent pleinement aux différents projets identifiés dans le cadre du PIDACC / NB.

En effet, les responsables sectoriels des administrations et des populations bénéficiaires considèrent que le PIDACC / NB constitue une opportunité pour le développement socio-économique des territoires concernés et le renforcement de la résilience des communautés locales.

Cependant, sur le plan environnemental et social, les activités PIDACC / NB comportent des risques, notamment en matière de gestion durable des ressources halieutiques, des ressources en eau et du potentiel agricole des territoires concernés, qui préoccupent les parties prenantes et les communautés bénéficiaires.

Ces risques comprennent:

- Destruction de certains logements situés sur les sites du projet et une augmentation potentielle du taux de criminalité dans certaines zones (cas de Dami);
- La surexploitation des ressources halieutiques et des ressources en eau;
- Prise en compte inadéquate des spécificités environnementales des zones du projet.

Au niveau des attentes, les parties prenantes et les bénéficiaires souhaitent:

- améliorer la communication autour des activités du PIDACC / NB;

- établir un système de maintenance des infrastructures existantes dans les zones concernées (cas de Hina);
- transférer la gestion des différents travaux aux populations bénéficiaires;
- construire des infrastructures supplémentaires permettant la construction d'activités économiques de développement dans les zones du projet (bâtiments pour restaurants);
- mettre en œuvre des projets d'ouverture et de fourniture d'électricité;
- créer un organe de coordination pour les activités identifiées dans le cadre du PIDACC / NB.

14.9 Processus de consultation publique au Nigeria

Le processus de consultation publique initié par ID-SAHEL Consultant pour la conduite des activités du PIDACC/NB au Nigeria a permis l'organisation de réunions entre le 17 février et le 5 mars 2016 avec la Structure focale nationale et les autorités administratives, les représentants des ministères techniques concernés et les communautés des localités bénéficiaires.

La réunion avec la Structure focale nationale, a permis de passer en revue les missions confiées au cabinet de conseil ID-SAHEL et de discuter des différents projets identifiés par le PIDACC/NB ainsi que par les localités bénéficiaires.

Le consultant a également tenu des réunions d'information et d'échange dans les États du bassin supérieur du fleuve Niger, d'Abuja, du bassin supérieur de la rivière Benue et du bassin de l'Anambra-Imo, comme indiqué dans le tableau suivant.

14.10 Processus de consultation publique en Côte d'Ivoire

Afin de permettre aux parties prenantes du projet de s'impliquer suffisamment dans le projet et d'exprimer leurs préoccupations et leurs attentes, le Consultant a organisé diverses réunions à Abidjan et dans les trois régions concernées, à savoir Kabadougou, Folon et Bagoue.

A Abidjan, le Consultant a eu plusieurs sessions de cadrage avec les responsables de la Direction de la gestion et de la protection des ressources en eau (DGPRE) du ministère de l'Eau et des Forêts, le Point focal de l'Autorité du Bassin du Niger et le cabinet en charge des études techniques préliminaires.

Ces sessions ont également contribué à préparer la mission de terrain pour visiter les sites et rencontrer les autorités administratives, les responsables des structures locales impliquées dans le projet (Direction régionale des ressources animales et piscicoles, et des eaux et forêts, Office national pour le développement de la riziculture) et les populations des localités bénéficiaires et susceptibles d'être affectées par le projet.

Par la suite, le consultant ID-SAHEL a effectué une mission de reconnaissance du lundi 1er au samedi 6 février 2016 dans les régions de Folon (2 février), Kabadougou (3 février) et Bagoue (4 et 5 février), avec les représentants des structures techniques pertinentes.

Dans chacune des régions, et avant le début des visites de reconnaissance sur site, le Consultant a tenu des séances de travail avec les autorités administratives et coutumières, les agriculteurs et les éleveurs, les ONG et les associations.

Les principaux points abordés concernaient :

- les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs ;
- la fourniture d'un site pour abreuver les animaux ;
- la nécessité de protéger une forêt classée dans la région ;
- l'implication insuffisante de la population dans la mise en œuvre des projets et programmes ;
- le manque de connaissance de la nature des projets à réaliser.

Au regard des griefs exprimés, les populations ont souhaité que le PIDACC/NB contribue au financement des projets de développement.

14.11 Processus de consultation publique au Cameroun

Afin de mettre en œuvre le processus de consultation publique, le consultant SAHEL-ID a d'abord procédé à l'identification des parties prenantes, à savoir :

- les responsables sectoriels des administrations concernées par le programme ;
- les populations bénéficiaires potentiellement affectées par les projets.

Par la suite, le Consultant a effectué une mission dans la zone du programme (voir calendrier de la mission en annexe 1), au cours de laquelle il s'est entretenu avec les administrations concernées et a rencontré les populations bénéficiaires potentiellement affectées par les projets du programme.

Le Consultant a tenu des réunions avec les fonctionnaires des administrations concernées, à savoir :

- au niveau central, le responsable du programme PIDACC/NB au ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
- au niveau régional, le Délégué régional du MINEPAT, le Délégué du ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (MINDCAF), le Délégué du ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE), le Chef de la Mission d'études pour l'aménagement et le développement de la province du Nord (MEADEN) et le Chef régional de la Faune et des Espaces Protégés du ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
- au niveau départemental, le Délégué du ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales (MINEPIA), le Délégué MINDCAF de Mayo Louti, le Délégué MINFOF de Mayo Louti, le Préfet de Faro et Deo, le Délégué du MINEPAT de Faro et Deo, le Délégué du ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER) de Faro et Deo, le Délégué du MINADER de Benue et le Délégué du ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED) de Benue ;
- au niveau local, le Délégué du Département du MINEPIA de Lagdo, le Maire de Hina, le Délégué du District MINEPIA de Rey Boubou et le Directeur du Centre d'élevage et de contrôle du poisson d'Alpha.

Au cours de ces réunions, un guide d'entretien a été distribué aux gestionnaires. Les personnes consultées ont rempli le formulaire des personnes rencontrées.

Le consultant a tenu plusieurs sessions d'information et d'échange avec les populations bénéficiaires potentiellement affectées par les projets, autour des points suivants :

- la connaissance du programme par les populations ;
- la perception du programme par les populations ;
- les préoccupations et les craintes des populations vis-à-vis des projets du programme ;
- les attentes des populations.

Les consultations publiques ont mis en exergue l'enthousiasme et la pleine adhésion des parties prenantes aux différents projets identifiés dans le cadre du PIDACC/NB.

En effet, les responsables sectoriels des administrations et des populations bénéficiaires considèrent que le PIDACC/NB représente une opportunité pour le développement socio-économique des territoires concernés et le renforcement de la résilience des communautés locales.

Cependant, sur les plans environnemental et social, les activités du PIDACC/NB présentent certains risques, en particulier en matière de gestion durable des ressources halieutiques, des ressources en eau et du potentiel agricole des territoires concernés, qui représentent des points de préoccupation des parties prenantes et des communautés bénéficiaires.

Ces risques incluent :

- la destruction de quelques logements situés sur les sites du projet et une augmentation potentielle du taux de criminalité dans certaines zones (cas de Dami) ;
- la surexploitation des ressources halieutiques et des ressources en eau ;
- la prise en compte inadéquate des spécificités environnementales des zones du projet.

En termes d'attentes, les parties prenantes et les bénéficiaires souhaitent :

- améliorer la communication autour des activités du PIDACC/NB ;
- établir un système de maintenance des infrastructures existantes dans les zones concernées (cas de Hina) ;
- transférer la gestion des différents chantiers aux populations bénéficiaires ;
- construire des infrastructures supplémentaires permettant le développement d'activités économiques dans les zones du projet (bâtiments pour restaurants) ;
- mettre en œuvre des projets de libéralisation et de fourniture d'électricité ;
- créer un organe de coordination pour les activités identifiées dans le cadre du PIDACC/NB.

15. Programmes de suivi et de surveillance environnementale

Le suivi environnemental vise à assurer le respect :

- des mesures recommandées ;
- des engagements pris par les pouvoirs adjudicateurs et les gestionnaires de projet ;
- des exigences relatives aux lois et règlements applicables.

Le suivi environnemental permet de vérifier, sur le terrain, l'exactitude de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures dans le cadre du Plan-cadre de la gestion environnementale et sociale qui présentent quelques incertitudes. Les connaissances issues du suivi environnemental aideront à corriger les mesures inappropriées et éventuellement à réviser certaines normes inefficaces de protection de l'environnement. Le programme de suivi décrit : (i)

les éléments à surveiller ; (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ; (iii) les responsabilités du suivi ; (iv) la période du suivi.

L'objectif de ce programme de suivi environnemental est de s'assurer que les mesures d'atténuation et de compensation choisies sont mises en œuvre comme prévu.

Le suivi environnemental et social sera assuré par l'UCP/ingénieur pays/environnementaliste ; le suivi interne de la mise en œuvre des composantes sera assuré par le Comité technique et les ministères concernés ; le suivi externe sera assuré par les services agréés du ministère de l'Environnement, les comités de suivi et les communautés. L'évaluation sera effectuée par des consultants.

À titre indicatif, les tableaux suivants présentent des indicateurs de suivi des mesures environnementales.

Les indicateurs de suivi environnemental du CGES

Mesures prises	Domaines d'intervention	Indicateurs
Mesures techniques	Conduite des études environnementales et sociales stratégiques	Nombre d'EESS effectuées
Mesures de suivi et d'évaluation des projets	Le suivi environnemental et la surveillance environnementale du projet Évaluation ESMFP (interne, intermédiaire et finale)	Nombre et types d'indicateurs suivis Nombre de missions de suivi
La formation	L'évaluation environnementale et sociale des projets ; suivi et mise en œuvre de mesures environnementales	Nombre et nature des modules mis au point ; nombre d'agents formés Type d'agents formés
La sensibilisation	Campagne de sensibilisation et de communication	Nombre et type de personnes sensibilisées

Les indicateurs et les mécanismes de suivi environnemental et social

Les éléments et indicateurs de suivi	Méthodes et instruments de suivi	Responsable	Période
Waters - Pollution atmosphérique - L'eutrophisation	- La surveillance de l'eau souterraine et de surface - La surveillance des activités relatives à l'utilisation de l'eau de surface,	Mission de contrôle	Sur une base quotidienne lors de la construction

Les éléments et indicateurs de suivi	Méthodes et instruments de suivi	Responsable	Période
<ul style="list-style-type: none"> - La sédimentation - Le régime de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation visuelle des débits fluviaux - Le contrôle de la turbidité des cours d'eau et des étendues d'eau - Le contrôle des mesures d'atténuation - Analyse physico-chimique des eaux de surface et souterraines 	Services spécialisés Centre de recherche Consultants Service hydraulique Projet Service de l'environnement	Semi-annuelle Au début, à mi-parcours et à l'achèvement
Les sols <ul style="list-style-type: none"> - Érosion/ravinement - Pollution atmosphérique et dégradation 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des mesures de contrôle (barrages anti-sel, etc.) contre la salinisation - L'évaluation visuelle des mesures de contrôle de l'érosion du sol 	Mission de contrôle Projet Service de l'environnement Services spécialisés	Sur une base quotidienne lors de la construction Semi-annuelle Au début, à mi-parcours et à l'achèvement
Végétation / Faune Taux de dégradation Le taux de reboisement	<ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation visuelle de la dégradation de la végétation - L'évaluation visuelle des mesures de reboisement / de plantation - Le contrôle et la surveillance des zones sensibles - Le contrôle de la détérioration de la faune 	Mission de contrôle Projet Service de l'environnement Service des forêts Consultants	Sur une base quotidienne lors de la construction Trimestrielle Au début, à mi-parcours et à l'achèvement
Les droits liés à l'environnement Cadre de vie Les activités socio-économiques L'occupation des espaces	<ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle de l'occupation de terres privées / champs agricoles - Respect du patrimoine historique et des sites sacrés - Le contrôle des effets sur les sources de production 	Mission de contrôle Services concernés Projet	Sur une base quotidienne lors de la construction Au début, à mi-parcours et à l'achèvement

Les éléments et indicateurs de suivi	Méthodes et instruments de suivi	Responsable	Période
L'hygiène et la santé Pollution et nuisances Sécurité	Vérification : - La présence de vecteurs de maladies et l'apparition de maladies d'origine hydrique - Diverses maladies liées aux projets (MST / VIH / SIDA, etc.) - Respect des mesures d'hygiène sur place - La surveillance des pratiques de gestion des déchets	Mission de contrôle	Sur une base quotidienne lors de la construction
		Projet Les districts de santé Consultants	Trimestrielle Au début, à mi-parcours et à l'achèvement
	Vérification : - La disponibilité des instructions de sécurité en cas d'accident - Respect des règles de circulation routière - Port d'équipements de protection adéquat	Mission de contrôle	Sur une base quotidienne lors de la construction

16. LES COÛTS ESTIMATIFS DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)

Les coûts du Plan du Cadre de gestion environnementale et sociale englobent les coûts liés au renforcement des capacités d'une part, et ceux relatifs à la mise en œuvre de l'évaluation stratégique environnementale et sociale que l'on considère comme des coûts environnementaux et sociaux et ceux liés aux activités de renforcement des capacités de l'ABN. Ils sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Les coûts de mise en œuvre et de renforcement des capacités

Actions proposées	Description	Coûts exprimés en millions de FCFA
Recrutement d'un expert en EESS	Expert doté d'une solide expérience en évaluation environnementale et sociale (ESMFP, RCR, EIES/PGES et PAR), recrutés à temps partiel, pendant environ 3 ans	9 000
La documentation des projets précédents de l'EIES	Compendium de l'ESIS, des ESMPs par des consultants	10 000
Information et sensibilisation avant et pendant les travaux	Elaboration d'un programme et de campagnes d'information, de sensibilisation et de plaidoyer portant sur les questions économiques, sociales et environnementales découlant des sous-projets, de l'Administration pris en charge par des consultants	200

Renforcement des capacités des cadres de l'ABN et des services techniques de l'Administration et les associations des usagers et de l'eau. Dispositifs des Pays relevant de la GIRE et mesures institutionnelles.	Développement d'un programme de modules de formation en matière de EESS, SIAE, PAR, de vérifications environnementales, de suivi environnemental et social	682 000
Renforcement des capacités d'adaptation des collectivités		600 605
Le suivi environnemental et de suivi environnemental stratégique et de l'évaluation sociale par NBA	Suivi au cours de la mise en œuvre et le suivi effectué par le secrétariat d'Etat à l'environnement, en charge des communautés, des ONG et des sociétés civiles, etc.	80 000
L'évaluation du projet à mi-parcours	A mi-parcours et définitif	50 000
Contrôle technique des travaux de réhabilitation	Avant les travaux de réhabilitation	Prévus dans les travaux de réhabilitation sur les micro-barrages
TOTAL		1 629 605

Coûts des mesures techniques

Activités	Quantité	Coûts en FCFA
Examen des textes de lois portant sur les industries extractives	-	50 000
Élaboration de guides de bonnes pratiques et de normes de sécurité	Manuels 2	200 000
Élaboration de lignes directrices environnementales et sociales	2	30 000
Création d'une base de données sur l'environnement	2	100 000
Dispositions liées aux vérifications environnementales et sociales		50 000
L'atténuation des effets des projets existants		150 000

Évaluation semestrielle de l'EESS (après deux ans)	1	20 000
Renforcement des capacités de l'ABN dans les domaines de l'équipement et des capacités du secteur privé (logistique, instruments d'analyse, kits, etc.)	-	666 000
TOTAL		1 266 000

Coûts de la sensibilisation et de la vulgarisation du secteur de l'environnement (mise en place d'unités environnementales au sein des services techniques de l'administration.

Les acteurs concernés	Quantité	Coûts en FCFA
La diffusion	-	1 776 000
<ul style="list-style-type: none"> • Unités de coordination régionale, nationale et sociale, et autres services techniques • Les opérateurs privés et de la société civile 		
La sensibilisation et la diffusion de l'information	-	666 000
<ul style="list-style-type: none"> • Les populations riveraines • Les associations locales 		
TOTAL		2 442 000

Le coût estimé du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) est de cinq milliards, trois cent trente-cinq millions, Six cent cinq mille (5 335 605 000) de francs CFA, soit l'équivalent de 9,2 millions d'USD.

